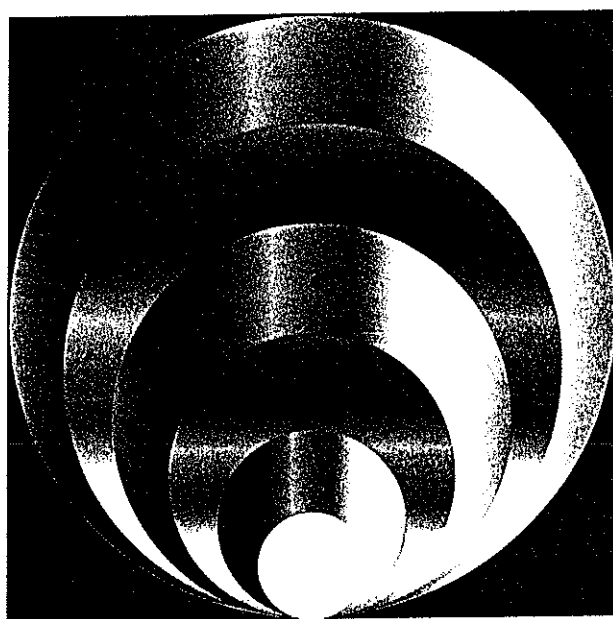


Marie-Louise Moreau (éd.)

Sociolinguistique

Concepts de base



M A R D A G A

1997

organique» de l'humanité, soit donc des modifications dans le fonctionnement du système nerveux central.

AUROUX Sylvain (1994). *La révolution technologique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des sciences du langage*. Liège : Mardaga.

GOODY Jack (1977). *The domestication of the savage mind*. Cambridge University Press. Trad. fr. : *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris : Minuit, 1979.

HALLIDAY Michael A.K. (1989). *Spoken and written language*. Oxford University Press.

HYPERCORRECTION

Michel Francard

Le concept d'hypercorrection a été traditionnellement associé à des considérations de type diachronique. Dans ce contexte, il désigne le processus par lequel certains locuteurs lettrés créent, à rebours de l'évolution attendue, des formes linguistiques qu'ils considèrent comme plus conformes à un modèle intériorisé. De nombreuses illustrations nous sont fournies par les modifications graphiques proposées à la Renaissance pour rapprocher les formes de leur étymon — réel ou supposé. Si la réintroduction d'un *-p-* dans la graphie du mot *temps* est conforme à l'étymon latin *tempus*, la finale graphique de *poïds* est, quant à elle, due à un rapprochement indu avec le latin *pondus*, puisque le mot dérive en réalité du latin *pensum*.

Des phénomènes de même nature peuvent également être observés dans le domaine de la prononciation. En ancien français, l'ouverture du groupe [er] en [ar] était caractéristique de la langue populaire (cf. lat. *derbita* > *darne*; fq. **herda* > *harde*, etc.), mais les lettrés ont réussi à limiter l'extension du phénomène dans la langue cultivée. Cette réaction des lettrés a même touché indûment des mots où le [ar] était primitif, d'où des formes modernes hypercorrectes comme *gerbe* (< fq. **garba*, a.fr. *jarbe*), *serpe* (< lat. **sarpa*, a.fr. *sarpe*), etc.

Les sociolinguistes exploitent aujourd'hui le concept d'hypercorrection (et son contraire l'hypocorrection) pour rendre compte d'une propension de certains locuteurs à produire des formes qu'ils veulent conformes à un usage socialement légitimé, mais qui en réalité s'en écartent.

Les exemples sont nombreux et relèvent de domaines linguistiques variés. Au rang des hypercorrectismes syntaxiques observés fréquemment chez des locuteurs francophones, citons par exemple l'emploi abusif du relatif *dont* (caricaturé par certains auteurs, qui placent volon-

tiers le redondant *dont auquel* dans la bouche de pandores bornés), forme censée appartenir à un registre «*oformel*». Ou, au plan phonétique, la tendance de certains locuteurs à multiplier les liaisons (quitté à commettre l'un ou l'autre cuir...), la réalisation de nombreuses liaisons facultatives étant associée à un registre «*soigné*». Ou encore, du côté du lexique, l'emploi de mots châtiés ou vieilliss, que leur caractère précieux ou suranné place en marge de la «*légitimité* linguistique escomptée.

La forme écrite des mots génère également de nombreux hypercorrectismes de prononciation dans la bouche de locuteurs soucieux d'assurer un maximum de conformité entre leur usage oral et l'orthographe. Réintroduction de consonnes depuis longtemps amuies (comme dans *dompter. sculpteur*. etc.), allongement de la durée consonantique dans des mots savants dont les gémées avaient été réduites dès l'ancien ou le moyen français (*addition, grammaire, syllabe*, etc.) et autres «*cas tératologiques*» (Saussure) illustrent le «*prestige* exercé par l'écrit sur de nombreux locuteurs francophones.

L'hypercorrection peut également être le fait de locuteurs pratiquant une variété «*topolectale*, mais soucieux de produire des formes «*standards*». Ainsi, des locuteurs en contact avec les parlers wallons produisent une finale [-ij] dans le mot *tranquille*, croyant que la finale graphique *-ille* du français se prononce toujours [ij]. Il y a là un hypercorrectisme dans la mesure où ces locuteurs associent la finale [ij] au français standard [voir *Langue standard, Norme*], pour l'opposer à la finale [il], stigmatisée parce qu'elle apparaît dans les formes wallonnes correspondantes (ainsi, à *famille, pastille, vanille*, correspondent les mots wallons *famile, pastile, vanile*, dont la forme orale se termine par [il]).

On peut également considérer comme une forme d'hypercorrectisme le rejet de variantes topolectales considérées à tort comme «*emprunts*» à des langues en «*contact* et, de ce fait, écartées par certains puristes au profit d'autres formes du français de référence : tel le prétendu anglicisme *trafic*, auquel certains Québécois recommandent de substituer *circulation*.

Tous ces exemples montrent que l'hypercorrection est liée à la volonté qu'ont les locuteurs de produire des formes qu'ils jugent «*prestigieuses*», volonté contrecarée par leur maîtrise insuffisante de la variété légitime. Il y a là une tension que l'on associe généralement au sentiment d'«*insécurité* linguistique, et qui caractérise effectivement la petite bourgeoisie. Chez ces locuteurs, l'hypercorrection dévoile une stratégie consciente d'appropriation d'une légitimité linguistique et sociale qui est l'apanage des «*classes supérieures*».

Comme le fait remarquer P. Bourdieu (1982 : 54-55), cette stratégie de la petite bourgeoisie « ne peut que susciter de nouvelles stratégies de distinction chez les détenteurs des marques distinctives socialement reconnues comme distinguées ». L'une de ces stratégies est de se démarquer de ces locuteurs qui veulent « en faire trop » en pratiquant « l'hypocorrection contrôlée qui associe le relâchement assuré et l'ignorance souveraine des règles pointilleuses à l'exhibition d'aisance sur les terrains les plus périlleux ». La légitimité des productions langagières n'a rien d'intrinsèquement linguistique : elle obéit aux règles d'un « marché linguistique dominé par les détenteurs du capital symbolique ».

Signalons enfin que des locuteurs placés dans des conditions d'apprentissage linguistique — d'une « langue maternelle (pour des enfants) ou d'une « langue étrangère — produisent également des formes orales et écrites que l'on peut assimiler à des hypercorrectismes. Les mécanismes, bien connus en français parlé, de réduction des groupes consonantiques en finale de mot (à la pause) et d'assourdissement des consonnes sonores dans le même contexte amènent certains (qui ne sont pas exclusivement des apprenants...) à produire des formes comme *vende* (pour *vente*), *centripède* (pour *centripète*), ou même comme le célèbre *pédéraste* du président du tribunal où se déroulait le procès de Verlaine... De même nature sont les hypercorrectismes graphiques ou syntaxiques relevés par Henry Frei dans sa *Grammaire des fautes* (Paris-Genève, 1929), au départ de la correspondance d'adultes peu instruits, laquelle témoigne d'une « langue épistolaire du peuple », hypercorrecte parce qu'inspirée par le désir de « bien faire » (H. Schogt). Ces derniers exemples montrent que l'hypercorrection — qu'elle soit petite-bourgeoise, enfantine ou populaire — est une source précieuse de renseignements sur les mutations qui touchent la langue dans son usage quotidien. A ce titre, elle contribue, au même rang que d'autres manifestations concrètes des « représentations linguistiques, à une meilleure compréhension du « changement linguistique ».

BOURDIEU Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.

GUMPERZ John J. et HYMES Dell (éd.) (1972), *Directions in sociolinguistics. The ethnography of communication*, Holt : Rinehart et Winston.

groupe local» (Labov, 1983 : 68-9). Au sein de ces classes moyennes, les femmes adoptaient l'innovation plus rapidement que les hommes, étant plus sensibles que ces derniers au prestige local que revêt l'innovation dans son groupe d'origine.

La mobilité sociale, on l'aura compris, est la clé de la diffusion de l'innovation, mais la consolidation de son emploi se fait à l'intérieur de réseaux sociaux étroits où le vernaculaire est roi.

L'innovation discutée ici émerge spontanément et inconsciemment, se distinguant ainsi des changements délibérément incorporés aux normes standards [voir *Langue standard*] et vernaculaires qui impliquent un apprentissage conscient.

LABOV William (1983). in «Le changement linguistique» (texte d'un entretien avec Pierre Bourdieu et Pierre Encrevé). *Actes de la recherche en sciences sociales*, 46 : 67-71.

WEINREICH Uriel, LABOV William et HERZOG Marvin (1968). «Empirical foundations for a theory of language change», in LEHMANN Winfred P. et MALKIEL Yakov (éd.). *Directions for historical linguistics*. Austin : University of Texas Press, 95-188.

INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE

Michel Francard

Aspects théoriques

Naissance du concept

La notion d'insécurité linguistique apparaît pour la première fois en 1966, dans les travaux de W. Labov sur la stratification sociale des variables linguistiques. Dans son étude d'un «changement linguistique en cours dans la communauté new-yorkaise — la réalisation du phonème /t/ —, le sociolinguiste américain relève notamment une discordance entre la prononciation effective de certains locuteurs et ce que ces mêmes locuteurs prétendent prononcer. Cet écart entre la performance observée par le linguiste et l'auto-évaluation qu'en donnent les locuteurs révèle une insécurité linguistique dont les manifestations les plus nettes caractérisent, selon Labov, la petite bourgeoisie. Celle-ci, de par sa position intermédiaire et sa trajectoire sociale ascendante, est en effet soucieuse d'adopter des pratiques linguistiques qui la rapprochent des groupes dominants. D'où un effort conscient de correction — pouvant aller jusqu'à l'hypercorrection —, qui s'accompagne d'autres traits caracté-

ristiques des locuteurs de la petite bourgeoisie : une hypersensibilité à des traits linguistiques qu'ils emploient mais qu'ils savent stigmatisés, des réactions fortement négatives envers certains usages linguistiques dont ils ont hérité, une perception erronée de leurs propres productions (Labov, 1972 : 183, 200).

Quelques années plus tard, P. Bourdieu propose une analyse similaire. Les locuteurs de la classe dominée, considérée comme telle parce qu'elle ne possède ni le capital économique ni le capital culturel (dont la langue légitime est une composante), sont maintenus dans cet état de domination avec leur propre complicité (puisque'ils ne contestent pas la légitimité des productions linguistiques dominantes), ce qui se traduit notamment dans leur discours par des « corrections, ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés soumettent, consciemment ou inconsciemment, les aspects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique (avec toutes les formes d'euphémismes) et de leur syntaxe; ou dans le désarroi qui leur fait "perdre tous leurs moyens" les rendant incapables de "trouver leurs mots", comme s'ils étaient soudain dépossédés de leur propre langue. » (Bourdieu, 1982 : 38).

Divers travaux, à la suite de Labov, montrent que d'autres catégories de locuteurs présentent un écart significatif entre les pratiques linguistiques effectives et l'auto-évaluation qui en est donnée. Ainsi P. Trudgill (1974) observe chez des locuteurs féminins de Norwich (Grande-Bretagne) une propension à surévaluer le nombre de variantes phonétiques « prestigieuses » dans leur production (par exemple, la prononciation [ju :], jugée plus « prestigieuse » que [u :], dans des mots comme *tune*, *student*, *music*, etc.), ce qui montre clairement leur aspiration à s'approprier les formes légitimes (qu'elles n'utilisent cependant pas de manière systématique). Bourdieu (1982 : 35) propose de cette attitude une analyse qui en souligne l'étroite proximité avec l'insécurité de la petite bourgeoisie mise en évidence par Labov : si les femmes sont plus promptes que les hommes à adopter la langue légitime, c'est que leur statut social les rend davantage dociles à l'égard des usages dominants (« par la division du travail entre les sexes, qui les spécialise dans le domaine de la consommation, et par la logique du mariage, qui est pour elles la voie principale, sinon exclusive, de l'ascension sociale, et où elles circulent de bas en haut »), et qu'elles sont ainsi plus prédisposées à se conformer aux exigences du marché des biens symboliques, en particulier dans le domaine des pratiques linguistiques.

L'insécurité linguistique est donc présente, dès l'apparition du concept, comme la manifestation d'une quête de légitimité linguistique,

vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguisée tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale. En d'autres termes, les locuteurs dans une situation d'insécurité linguistique mesurent la distance entre la norme dont ils ont hérité et la norme dominante le marché linguistique. L'état de sécurité linguistique, par contre, caractérise les locuteurs qui estiment que leurs pratiques linguistiques coïncident avec les pratiques légitimes, soit parce qu'ils sont effectivement les détenteurs de la légitimité, soit parce qu'ils n'ont pas conscience de la distance qui les sépare de cette légitimité. Précisons qu'entre l'état de sécurité et celui d'insécurité, l'opposition n'est pas binaire, mais graduelle, et que divers travaux se sont fixés comme objectif d'évaluer le taux d'insécurité chez les locuteurs.

Développements théoriques

C'est dans le monde francophone que le concept d'insécurité linguistique va susciter les recherches les plus nombreuses. Cet ancrage géographique n'est pas dû au hasard : l'insécurité linguistique est concomitante de l'expansion du français depuis le Moyen Âge (dès la fin du xii^e siècle, des auteurs comme Conon de Béthune, originaire du Pas-de-Calais, ou comme le lyonnais Aimon de Varennes disent clairement leur dépit de ne pouvoir user d'une « parole française » telle qu'on la pratique dans l'Île-de-France) et on peut en observer des manifestations dans toutes les régions où le français s'est imposé comme langue de culture et de grande diffusion. Un récent colloque (Francard, 1993-1994) en a fait la démonstration, tant pour les marches les plus lointaines de la francophonie que pour les pays voisins de l'Hexagone et même pour sa périphérie.

C'est l'ouvrage de N. Gueunier, Genouvrier et Khomsi (1978), intitulé *Les Français devant la norme*, qui sera le premier à exploiter le concept d'insécurité linguistique dans le domaine francophone. Adoptant une démarche proche de celle de Labov, tant dans ses postulats théoriques que dans sa méthodologie, Gueunier et ses collaborateurs vont étudier les attitudes face à la norme dans quatre milieux urbains : Tours, Lille, Limoges et Saint-Denis-de-la-Réunion. Par rapport aux travaux antérieurs, la principale originalité de cette recherche sera de mettre en évidence l'hypothèse d'une relation privilégiée entre insécurité linguistique et situation de diglossie. Alors que la région de Tours, où le français ne partage le terrain linguistique avec aucun usage dialectal, présente un sentiment général de sécurité linguistique, les villes de Limoges (dans l'aire dialectale du nord-occitan), de Lille (dans l'aire picarde) et le milieu réunionnais (zone créolophone) présentent une insécurité linguis-

tique que les auteurs de l'étude associent à la coexistence, en ces régions, du français et d'une langue régionale. L'insécurité linguistique est d'autant plus manifeste que le parler régional est vivace, les interférences de celui-ci étant réputées « abâtardir » le français « pur ».

L'analyse que fait M. Francard (1989) d'une situation de diglossie franco-wallonne conduit toutefois à réinterpréter cette corrélation entre le degré d'exposition à un parler régional et l'insécurité linguistique : le sentiment d'insécurité linguistique n'a pas de rapport direct avec la pratique effective de la langue régionale (le wallon), mais paraît plutôt aller de pair avec le taux de scolarisation des informateurs. D'où l'hypothèse, confirmée par des recherches ultérieures (Francard, 1993), selon laquelle l'institution scolaire, dans le monde francophone, accroît l'insécurité linguistique en développant à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le « bon » français, souvent assimilé au « français de Paris »).

Ces hypothèses élargissent la conception labovienne de l'insécurité linguistique. La langue reconnue comme légitime est tantôt celle d'une classe dominante (Labov, Bourdieu), tantôt celle d'une autre communauté linguistique où la pratique du français n'est pas abâtardie par des interférences avec des parlers en contact (Gueunier *et al.*), tantôt celle de locuteurs fictifs détenteurs de « la » norme linguistique prônée par l'institution scolaire (Francard). Comme on peut le constater, la légitimité linguistique prend progressivement des contours de plus en plus abstraits, ce qui la rend d'autant plus inaccessible. Nous sommes dans le domaine des représentations, qui sont moins un miroir du réel (c'est-à-dire des pratiques linguistiques objectives) que des constructions mentales investies des présupposés, de la subjectivité, des stratégies de tout un corps social.

Aspects méthodologiques

Pratiques et attitudes linguistiques : un couple indissociable ?

Dépréciation des usages linguistiques de sa communauté, souci constant de correction linguistique, perception erronée de son propre discours sont autant de facettes de l'insécurité linguistique mises en évidence par les recherches de Labov, qui privilégie comme indice de ce sentiment le décalage entre ce que produisent effectivement les locuteurs, et ce qu'ils disent produire.

A cette approche conjointe, un certain nombre de travaux récents ont préféré l'étude des représentations des locuteurs indépendamment de leurs pratiques effectives. Cette méthodologie fait, cette fois, la part belle au locuteur : celui-ci est amené à se prononcer sur certains phénomènes linguistiques tantôt de façon directe, en produisant un discours épilinguistique explicite (en réponse à des questions du type « Êtes-vous satisfait de votre façon de parler ? », « Y a-t-il des endroits où l'on parle mieux que chez vous ? », etc.), tantôt de manière indirecte, en suivant des consignes d'évaluation (comme, par exemple, dans les travaux fondés sur la technique du °locuteur masqué, où on lui demande d'évaluer l'intelligence, l'éducation, l'honnêteté, etc. de locuteurs s'exprimant en des langues ou des °lectes différents). L'analyse de ces productions épilinguistiques permettra au linguiste de dégager quelles valeurs, positives ou négatives, sont associées aux usages mis en présence.

Cette dissociation des pratiques et des attitudes n'est pas sans soulever quelques objections. Elle risque en effet, surtout dans le cas d'un discours épilinguistique explicite, d'entraîner une confusion entre l'intensité du sentiment d'insécurité linguistique et la capacité du locuteur à verbaliser cette même insécurité. Lorsqu'on sait que la forme ultime de l'insécurité linguistique est celle qui contraint le locuteur au silence, on mesure le danger qu'il y aurait à évaluer le taux d'insécurité linguistique à l'aune de la proximité d'un informateur sur le sujet.

En outre, l'analyse thématique du discours épilinguistique (ou des représentations reconstruites sur la base d'indices indirects) laisse apparaître un °imaginaire linguistique largement stéréotypé. Dans son analyse de l'insécurité linguistique en Belgique francophone, Francard (1993) dégage quatre caractéristiques principales : (i) la sujétion linguistique à la France; (ii) l'auto-dépréciation des pratiques linguistiques endogènes; (iii) le recours à des stratégies de compensation en faveur de ces mêmes variétés; (iv) le pessimisme des « clercs » face à l'avenir du français. Sous des formes concrètes différentes et avec des degrés de pertinence variables, on retrouve ces traits dans de nombreuses communautés francophones (Francard, 1993-1994). La seule analyse thématique du discours épilinguistique risque donc, à elle seule, de devenir rapidement répétitive.

Enfin, en privilégiant une approche qualitative, l'analyse thématique rend malaisée toute évaluation quantitative du taux d'insécurité linguistique. S'il est instructif d'inventorier les facettes multiples de l'insécurité linguistique à travers le discours épilinguistique des locuteurs, il faut reconnaître que ce terrain est plus mouvant que celui des corrélations

objectives établies par Labov entre certains comportements linguistiques et l'auto-évaluation des locuteurs.

Nouvelles perspectives

Est-ce à dire qu'il faut en revenir à l'analyse combinée des pratiques et des attitudes telle qu'on la pratiquait dans les travaux fondateurs ? Non, sans doute, dans la mesure où notre perception de l'insécurité linguistique que s'est affinée depuis Labov, singulièrement par la prise en compte du discours épilinguistique, le seul à rendre tangibles certaines formes d'insécurité linguistique « abstraite » comme la vivent de nombreux francophones.

Une direction de recherche à explorer serait l'analyse en profondeur d'une grande diversité de productions discursives, où on porterait une attention particulière à des données comme les suivantes :

- faits d'interaction tels que changements de registres, °alternance codique, etc.;
- interventions métalinguistiques du locuteur dans son propre discours (auto-corrrections, explications, questionnement sur la norme, etc.);
- variations, dans des contextes situationnels différents, de la productivité discursive d'un locuteur, de sa volubilité, de la complexité syntaxique de ses énoncés, de sa richesse lexicale, etc.

Ces observations devraient toutefois être mises en parallèle avec des jugements explicites des locuteurs sur leurs productions, pour éviter que le linguiste ne projette son propre imaginaire linguistique dans l'interprétation des faits relevés. Si la rapidité du débit, par exemple, est considérée positivement par les francophones de Belgique (qui y voient une des caractéristiques du parler des Français), elle est dépréciée dans certains pays africains (comme le Burundi), où elle inspire la méfiance vis-à-vis du locuteur. Il y a donc lieu de valider les hypothèses en interrogeant le sentiment linguistique des locuteurs, ce qui nous ramène à une étude conjointe des pratiques et des attitudes linguistiques.

Les indices évoqués ci-dessus ne seraient donc retenus comme pertinents pour une étude de l'insécurité linguistique que dans la mesure où le témoignage des informateurs (sous des formes multiples : discours épilinguistique, chroniques de langage, courrier des lecteurs, etc.) permettrait de les identifier comme tels.

Il conviendrait par ailleurs — et c'est là une seconde piste de recherche — d'émanciper les recherches sur l'insécurité linguistique des seuls

constats descriptifs pour tenter de formuler, comme le suggère M.-L. Moreau (1996), des « hypothèses générales falsifiables ». De telles hypothèses devraient permettre à la fois une meilleure analyse interne de l'insécurité linguistique (interprétation plus fiable de certains indices, mesure de son intensité) et sa mise en perspective par rapport à d'autres phénomènes tels que la « loyauté linguistique », l'émergence de normes endogènes dans une communauté, les revendications identitaires d'une minorité linguistique [voir *Langue minorée et langue minoritaire*], etc. Elles permettraient également de mieux saisir la dynamique du phénomène : d'une génération à l'autre, le taux d'insécurité peut varier ; il conviendrait donc d'identifier les paramètres de cette variation. Enfin, et ce n'est pas leur moindre intérêt, ces hypothèses inscraient plus clairement la problématique de l'insécurité sur le terrain de l'investigation scientifique, pour l'affranchir de préoccupations « moralisantes » déplorant le « mal-être linguistique » des locuteurs insécurisés.

Dans cette perspective, l'insécurité linguistique (re)prend toute son importance : celle d'un concept-clé dans l'étude des représentations, dont l'apport est essentiel pour une théorie du changement linguistique et pour la compréhension du fonctionnement social des usages linguistiques.

BOURDIEU Pierre (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.

FRANCARD Michel (en collaboration avec Joëlle LAMBERT et Françoise MASUY) (1993). *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. Bruxelles : Ministère de la Culture, Service de la langue française.

FRANCARD Michel (en collaboration avec Geneviève GERON et Régine WILMET) (éd.) (1993-1994). *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*. Volume I, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 19 (3-4). 1993 [paru en 1994]. – Volume II, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 20 (1-2), 1994.

GUEUNIER Nicole, GENOUVRIER Émile et KHOMSI Abdelhamid (1978). *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris : Champion.

LABOV William (1972). *Sociolinguistic patterns*, Philadelphie : University of Pennsylvania Press. Trad. fr. : *Sociolinguistique*, Paris : Minit (1976). [Les numéros de page fournis dans le texte renvoient à l'ouvrage en français.]

MOREAU Marie-Louise (1996). *Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ?*, in BAVOUX Claudine (éd.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris : L'Harmattan, Saint-Denis : Université de la Réunion, 103-114.

TRUDGILL Peter (1974), *Sociolinguistics*, Harmondsworth : Penguin Books.

LÉGITIMITÉ LINGUISTIQUE

Michel Francard

Dès la fin du XIX^e siècle, des linguistes comme A. Meillet ont clairement mis en évidence l'importance des variations qui se manifestent dans tout système linguistique. Les produits de ces variations, qu'ils ressortissent à la prononciation, à la syntaxe ou au lexique, sont évalués au sein du °marché linguistique (Bourdieu), en fonction de leur plus ou moins grande légitimité.

La légitimité/illégitimité attribuée à une forme linguistique ou, plus généralement, à une variété linguistique est, dans certains cas, la traduction symbolique d'une stratification sociale : les groupes qui détiennent la maîtrise du capital culturel imposent leur « °style » (au sens où Labov et Bourdieu entendent ce mot) comme étalon de référence pour hiérarchiser l'ensemble des productions langagières en concurrence au sein du marché linguistique. Dans d'autres cas, lorsque la dimension sociale interfère avec la dimension régionale, la légitimité est reconnue à la variété « de référence », entendue comme celle qui ne subit pas d'°interférence avec des parlers en °contact : c'est l'opposition entre un français « standard », souvent assimilé au « français de Paris », et des français « régionaux », réduits abusivement à « ce qui reste des patois quand les patois ont disparu ». Enfin, les jugements de légitimité/illégitimité peuvent aussi s'exercer en référence à des °normes abstraites (le « bon usage »), telles que celles véhiculées par l'institution scolaire.

Dès qu'une variété est imposée comme légitime par un groupe dominant, cela entraîne une marginalisation des autres variétés concurrentes et, partant, des locuteurs qui les pratiquent. Par rapport à l'usage parisien dominant, qui a imposé *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix*, l'utilisation de *septante* et *nonante* est stigmatisée (cf. la marque « vieux ou régional » dans les dictionnaires), quelles que soient la vitalité et la diffusion géographique de ces formes. A l'échelle d'un groupe de langues en concurrence sur un même territoire, la promotion d'une d'entre elles au rang de °langue nationale entraînera la dialectalisation des autres variétés. Cela explique la fortune du francien face aux dialectes normands, picards, lorrains, wallons, etc.

La légitimité d'une variété ou d'un parler ne s'appréhende donc pas en fonction de normes objectives : elle relève de normes subjectives, liées aux °attitudes linguistiques des locuteurs. Si le nombre de voyelles longues est objectivement plus important chez un francophone wallon que chez un Parisien, l'opinion selon laquelle les Wallons ont un « parler

pâteux » (cf. la définition du verbe *wallonner* dans le *Larousse du XX^e siècle*) quitte le terrain de l'observation pour celui de la °représentation, dans ce cas stigmatisante pour la prononciation non conforme à l'usage parisien.

Pour les locuteurs dont la variété ou la langue est dépourvue de légitimité, plusieurs stratégies sont possibles, conscientes ou inconscientes. Certains, mus par l'°insécurité linguistique, tenteront de s'approprier les formes légitimes (d'où l'°hypercorrection qui les caractérise). D'autres, par contre, tenteront de compenser le déficit de légitimité « officielle » de leur parler en attribuant à ce dernier un °prestige lié à des valeurs telles que l'°identité, la connivence, la convivialité, etc. Ce type de compensation est caractéristique des situations de °diglossie.

Bibliographie : voir *Insécurité linguistique*.